

Données prévisionnelles non auditées

Exercice se terminant le 31 décembre 2026

Table des matières

Revenus de taxes	1
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	2
Calcul de certains revenus de taxes	3
Taux des taxes	5
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	6
Questionnaire	8

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026
(en dollars)

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	16 331 605
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Réserve financière pour le service de l'eau	5	
Réserve financière pour le service de la voirie	6	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	7	
Activités de fonctionnement	8	
Activités d'investissement	9	
Autres	10	
	11	16 331 605

SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	12	1 270 205
Égout	13	
Traitement des eaux usées	14	1 183 205
Matières résiduelles	15	1 093 325
Transport en commun - Taxe sur l'immatriculation	16	
Autres	17.1	
▪		
Centres d'urgence 9-1-1	18	50 400
Service de la dette	19	204 835
Pouvoir général de taxation	20	
Activités de fonctionnement	21	
Activités d'investissement	22	
	23	3 801 970
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	24	
Autres	25	
	26	
	27	3 801 970
	28	20 133 575

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026
(en dollars)

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	1	4 730
Immeubles de la Société québécoise des infrastructures	2	
Compensations pour les terres publiques	3	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	4	17 790
Cégeps et universités	5	
Écoles primaires et secondaires	6	135 000
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	7	
	8	157 520

GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	9	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	10	
Taxes d'affaires	11	
	12	

ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	13	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	14	
	15	

AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	16	
Autres	17	
	18	
	19	157 520

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026
(en dollars)

Non audité

		Assiette d'application imposable	Taux adopté ¹	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxe foncière générale (taux unique)	1	x	/100 \$					
Taxe foncière générale (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	2	1 185 944 551 x	0,4875/100 \$	5 781 480				
Sous-catégories résidentielles	3	348 981 100 x	0,6929/100 \$	2 418 090				
Immeubles non résidentiels	4	333 199 200 x	1,5750/100 \$	5 247 887				
Immeubles industriels	5	140 766 900 x	1,6736/100 \$	2 355 875				
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	6	x	/100 \$					
Autres	7	22 231 600 x	2,0600/100 \$	457 971				
Immeubles forestiers	8	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	9	x	/100 \$					
Total	10			16 261 303	(70 075)	()	227	16 331 605
Taxes spéciales								
Service de la dette (taux unique)	11	x	/100 \$					
Service de la dette (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielles et autres)	12	x	/100 \$					
Sous-catégories résidentielles	13	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	14	x	/100 \$					
Immeubles industriels	15	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	16	x	/100 \$					
Autres	17	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	18	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	19	x	/100 \$					
Total	20				()	()		

1. Lorsque la municipalité applique les mesures des sous-catégories d'immeubles résidentiels ou non résidentiels, des taux de taxes foncières distincts (art. 244.64.9 LFM) ou de la taxation par secteur, le taux moyen est utilisé aux catégories applicables. Le taux moyen correspond aux revenus bruts obtenus pour les immeubles imposables d'une catégorie divisés par leur valeur imposable.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026
(en dollars)

Non audité

		Assiette d'application imposable	Taux adopté ¹	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxes spéciales								
Activités de fonctionnement (taux unique)	21	x	/100 \$					
Activités de fonctionnement (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle								
(résidentielles et autres)	22	x	/100 \$					
Sous-catégories résidentielles	23	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	24	x	/100 \$					
Immeubles industriels	25	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	26	x	/100 \$					
Autres	27	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	28	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	29	x	/100 \$					
Total	30				()	()		
Taxes spéciales								
Activités d'investissement (taux unique)	31	x	/100 \$					
Activités d'investissement (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle								
(résidentielles et autres)	32	x	/100 \$					
Sous-catégories résidentielles	33	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	34	x	/100 \$					
Immeubles industriels	35	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	36	x	/100 \$					
Autres	37	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	38	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	39	x	/100 \$					
Total	40				()	()		
		Valeur locative imposable						
Taxe d'affaires sur la valeur locative	41	x	%		()	()		

1. Lorsque la municipalité applique les mesures des sous-catégories d'immeubles résidentiels ou non résidentiels, des taux de taxes foncières distincts (art. 244.64.9 LFM) ou de la taxation par secteur, le taux moyen est utilisé aux catégories applicables. Le taux moyen correspond aux revenus bruts obtenus pour les immeubles imposables d'une catégorie divisés par leur valeur imposable.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)	Par unité de logement
Eau	1 203,00 \$
Égout	2 \$
Eau et égout	3 \$
Traitement des eaux usées	4 236,00 \$
Matières résiduelles	5 339,00 \$

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code	Préciser
-------------	------	------	----------

6.1

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026
(en dollars)

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres	
Taxes sur la valeur foncière						
Générales	1	5 247 887	2 355 875		457 971	
De secteur	2					
Autres	3					
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification						
Service de la dette	4	63 480		21 988		
Autres	5	432 952	194 360			
Taxes d'affaires						
Sur la valeur locative	6					
Autres	7					
	8	5 744 319	2 550 235	21 988	457 971	

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026
(en dollars)

Non audité

		Immeubles forestiers	Résidentielles	Résiduelle Agriculture Résidences	Autres	Total
Taxes sur la valeur foncière						
Générales	1		8 269 872			16 331 605
De secteur	2					
Autres	3					
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification						
Service de la dette	4		119 367			204 835
Autres	5		2 919 423			3 546 735
Taxes d'affaires						
Sur la valeur locative	6					
Autres	7					
	8		11 308 662			20 083 175

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026

Non audité**OUI****NON**

1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026, les mesures fiscales suivantes?

a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM

- Pour la taxe foncière générale
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV

1 ☒ ☐2 ☐ ☒

b) Une ou des sous-catégories d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle en vertu des articles 244.64.8.1 à 244.64.8.10 LFM

3 ☒ ☐

- Pour chaque sous-catégorie, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.

Code sous-catégorie	Taux 2026
1LOG	0.48500 \$
2-5LOG	0.50000 \$
6-12LOG	0.55000 \$
13-39LOG	0.57000 \$
40-79LOG	0.59000 \$
80LOG+	0.60500 \$

c) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM

4 ☐ ☒

- Pour chaque sous-catégorie, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.

d) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et/ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM

5 ☒ ☐

- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.

Taux particulier immeubles industriels: taux de 1.59500\$ par tranche d'évaluation inférieure à 2 millions et 1.73500\$ par tranche de 2 000 000\$ et plus. Taux particulier immeubles non résidentiels: taux de 1.13850\$ par tranche d'évaluation inférieure à 2 millions et 1.82500\$ par tranche d'évaluation de 2 000 000\$ et plus.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026

e) Division du territoire en secteurs aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale en vertu des articles 244.64.10 à 244.64.26 LFM

6 ☐ ☒

- Pour chaque secteur, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.

f) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM

7 ☐ ☒

- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels
- Indiquer le total des valeurs imposables étalées, au dépôt du rôle de perception de 2026 :
- Indiquer le total des valeurs imposables sans étalement, au dépôt du rôle de perception de 2026 :

8 ☐ ☒

9 ☐ ☒

10 _____ \$

11 _____ \$

g) Octroi d'un dégrèvement ou application d'une majoration en vertu des articles 253.36 à 253.53 LFM

12 ☐ ☒

h) Imposition d'une taxe supplémentaire sur les terrains vagues non desservis dans tout périmètre d'urbanisation en vertu des articles 244.65 à 244.67 LFM

13 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total prévu en 2026

14 _____ \$

- Pour chaque taxe imposée, décrire son assiette d'application et son taux adopté.

i) Imposition d'une taxe sur toute unité d'évaluation qui comprend une terre à vocation agricole exploitable mais non exploitée en vertu des articles 244.75 à 244.78 LFM

15 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total prévu en 2026

16 _____ \$

- Pour chaque taxe imposée, décrire son assiette d'application et son taux adopté.

2. Données requises aux fins du calcul du taux global de taxation

Taux unique ou taux sectoriel uniformisé

Taxe foncière générale

17 _____

Taxes spéciales

Service de la dette

18 _____

Activités de fonctionnement

19 _____

Activités d'investissement

20 _____

Taux de la catégorie/sous-catégorie résiduelle ou taux de base uniformisé

Taxe foncière générale

21 0,4875

Taxes spéciales

Service de la dette

22 _____

Activités de fonctionnement

23 _____

Activités d'investissement

24 _____

3. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?

25 ☐ ☒

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026

4. La municipalité impose-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026 :
- a) une taxe d'affaires en vertu de l'article 232 LFM 26 ☐ ☒
- b) une taxe en vertu de l'article 569.11 LCV ou 1094.11 CM 27 ☐ ☒
- Si oui, pour chaque taxe imposée, décrire sa catégorie, son assiette d'application et son taux adopté.
5. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2026 pour des exploitations agricoles enregistrées? 28 ☐ ☒
- Si oui, indiquer le montant. 29 _____ \$
6. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante) 30 \$
7. Date d'adoption du budget par le conseil 31 2025-12-16
8. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement) 32 24 100 000 \$
9. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget 33 1 146 000 \$
10. Frais de financement — Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget 34 671 535 \$
11. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget 35 82 000 \$

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

☒ Je certifie la validité des informations du présent formulaire des Données prévisionnelles non auditées transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci.

☒ Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère des données prévisionnelles non auditées, telles que transmises, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère.

Nom du signataire : Patrick Turcotte

Fonction du signataire : Trésorier

Date de transmission au Ministère : 2026-07-16

Date et heure de la dernière modification : 2026-05-14 16:00